



## **LA GRÈVE DES AVOCATS ET NOTAIRES DE L'ÉTAT QUÉBÉCOIS SE POURSUIT APRÈS LES DÉCLARATIONS DU MINISTRE MOREAU**

**Québec et Montréal, le mardi 14 février 2017** – Lors d'une assemblée générale extraordinaire tenue aujourd'hui, les avocats et notaires de la fonction publique québécoise et de l'Agence du revenu du Québec ont rejeté de nouveau les offres gouvernementales reçues à hauteur de 96 %. Ils ont également voté en faveur de la poursuite de la grève générale illimitée à hauteur de 63 %. Le taux de participation s'est établi à 77 %.

« La grève des avocats et notaires de l'État québécois se poursuit. Nos membres ont envoyé un message clair au gouvernement : attaquer leur exécutif syndical avec des déclarations incendiaires n'est pas une bonne stratégie. Pour la suite, nous prenons le ministre Pierre Moreau au mot. Nous le mettons au défi de dévoiler publiquement ses offres, qui seraient équivalentes à ce qui a été accordé aux procureurs aux poursuites criminelles et pénales, afin de faire clairement la correspondance entre ses dires et les propositions de ses négociateurs. Nous sommes confiants d'en arriver, s'il donne suite à sa proposition de les dévoiler publiquement, à une entente au cours de la prochaine semaine », déclare Me Jean Denis, président de Les avocats et notaires de l'État québécois (LANEQ).

Rappelons que les avocats et notaires de la fonction publique québécoise et de l'Agence du revenu du Québec sont en grève générale illimitée depuis le 24 octobre 2016. Leurs demandes portent principalement sur la réforme de leur mode de négociation, sur la base de leur rôle particulier et de leur indépendance de fonction. Sur le plan monétaire, ils réclament la parité de traitement avec ce qui a été accordé aux procureurs aux poursuites criminelles et pénales par le gouvernement et l'Assemblée nationale.

Les avocats et notaires de l'État québécois (LANEQ) regroupe plus de 1 100 avocats et notaires répartis dans l'ensemble des ministères et organismes du gouvernement du Québec. Sa mission est de promouvoir et de défendre les intérêts de ses membres, notamment par la négociation de leurs conditions de travail. Au service de l'intérêt public, l'avocat ou le notaire de l'État participe à la représentation du gouvernement auprès de tribunaux civils, administratifs et pénaux, en plus d'agir comme conseiller juridique et légiste auprès des ministres et présidents d'organismes.

- 30 -

**Source** : LANEQ

**Renseignements :**

Sébastien Verret, 581 996-1346

Mathieu Santerre, 581 996-5344

[medias@lorangebleue.biz](mailto:medias@lorangebleue.biz)